



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.2, 3.5 et 3.12

Numéro de la demande : 2022-1469
Demande : Nouvelles étiquettes/modification des étiquettes du produit –
Calendrier d'application; cultures de rotation/délai avant la
plantation; nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Herbicide Paradigm PRE
Numéro d'homologation : 31304
Principes actifs (p.a.) : Florasulam et halauxifène, présent sous forme d'ester de méthyle
Numéro de document de l'ARLA : 3493255

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de l'herbicide Paradigm PRE, afin d'y ajouter la suppression en post-levée des dicotylédones annuelles dans le blé (de printemps, dur, d'hiver) et l'orge de printemps lorsqu'il est utilisé seul, à modifier le calendrier d'application pour l'application en cours de culture dans ces cultures, à inclure une application à l'automne sur le blé d'hiver en cours de culture, et à ajouter diverses cultures de rotation.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise dans le cadre de cette demande.

Évaluations sanitaires

Aucune évaluation toxicologique n'était requise dans le cadre de la présente demande.

L'utilisation de l'herbicide Paradigm PRE comme traitement herbicide foliaire en post-levée seul sur le blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver et l'orge de printemps ne devrait pas entraîner une exposition professionnelle ou occasionnelle à l'halauxifène-méthyle et au florasulam supérieure à celle prévue par l'utilisation homologuée. L'utilisation du nouveau produit ne devrait pas entraîner de risques préoccupants si les travailleurs suivent le mode d'emploi et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus d'halauxifène-méthyle et de florasulam dans le blé (de printemps, dur et d'hiver) et l'orge de printemps n'a été soumise pour étayer les modifications de l'étiquette de l'herbicide Paradigm PRE homologué. Dans le cadre de cette demande, les données précédemment examinées provenant d'essais en champ et d'études sur la rotation des cultures en milieu clos visant à mesurer les résidus d'halauxifène-méthyle et de florasulam ont été réévaluées. En outre, une étude sur la transformation de blé traité a également été réévaluée pour déterminer le potentiel de concentration des résidus d'halauxifène-

méthyle et de florasulam dans les denrées de céréales transformées. Les risques alimentaires liés à l'exposition aux résidus d'halauxifène-méthyle et de florasulam dans ces denrées cultivées aux limites maximales de résidus (LMR) proposées se sont avérés acceptables pour la population générale et tous les sous-groupes de population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Après un examen scientifique des renseignements disponibles, il a été conclu que les risques environnementaux associés à l'utilisation de l'herbicide Paradigm PRE sont acceptables lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Les modifications apportées à l'étiquette de l'herbicide Paradigm PRE offrent aux utilisateurs une plus grande flexibilité pour utiliser cet herbicide à des fins de suppression des mauvaises herbes en début de saison dans les céréales à petits grains et choisir les cultures à venir l'année suivante.

Les renseignements sur la valeur disponibles aux fins d'examen comprenaient une homologation précédente, une justification scientifique, des renseignements sur les antécédents d'utilisation dans les pays de l'Union européenne (UE) et au Royaume-Uni (RU), et des données d'essais en champ précédemment soumises à l'ARLA. L'ensemble de ces renseignements a démontré que les modifications de l'étiquette de l'herbicide Paradigm PRE ont une valeur acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour justifier les modifications de l'étiquette de l'herbicide Paradigm PRE.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3340853	2022, 10.1 Value Rationale final, DACO: 10.1
3340854	2022, 10.2.4 Zypar label use history, DACO: 10.2.4
3350471	2022, 5.2 Use Description Scenario (Application and Post Application), DACO: 5.2

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9